

Vu les dispositions prévues par l'instruction M14,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de voter l'affectation du résultat de l'année 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du SMICTOM de l'OUEST AUDOIS

Pour mémoire :

- Résultat de fonctionnement antérieur reporté 406 635 .56 €
- Résultat d'investissement antérieur reporté - 15 013.52 €

Résultat de Fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice 699 094.17 €
- Résultat antérieur 695 408.82 €

Total à affecter 3685.35 €

Il est proposé au Comité syndical de décider d'affecter le Résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION :

Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé **3685.35 €**

LE COMITE SYNDICAL

**Où l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré**

Voix pour : 23
Voix contre : 0
Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.



Fendeille, le 22 juillet 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER



DEPARTEMENT DE
L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Supprime et Remplace la délibération n° 2021003 du 17 mars 2021

DOMAINE :

Séance du Comité Syndical du 22 juillet 2021 à 18 heures 00

Finances

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux juillet à dix-huit heures

SOUS DOMAINE :

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Divers

Légalement convoqué s'est rassemblé en assemblée ordinaire à la Halle aux Grains, 15 place de la République, 11400 Castelnaudary.

OBJET :

Affectation du résultat

Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président du SMICTOM de l'Ouest Audois.

Le nombre de
conseillers en service
est de 40

Présents :

Rendue exécutoire

ANDRIEU Francis, ANTOINE Hervé, AVERSENG Jean-Luc, BACHARAN Max, BATIGNE Robert, BOUSQUET Sébastien, BRUNEL Christophe, CAU Marie-Paule, COSTE Gilbert, DANJOU Jacques, DEMANGEOT François, DEUMIER Jean-Marc, FABRE Danielle, FABRE Jocelyne, GREFFIER Philippe, HENNEBELLE Jean-Luc, LAMARQUE Gérard, OURLIAC Christian, PECH Bernard, PELISSIER Alain, PRADEL Christophe, ROSALIE Eric,

Convocation du
Comité en date du :

06 juillet 2021

Absents remplacés :

OURLIAC Jean-François par Mme MILLECAMP Evelyne

MAERTEN Didier par KOPF Fabrice

Affichage en date
du :

06 juillet 2021

Absents excusés :

ALRIC Didier, ASENSIO Brice, BAURES Jean-Louis, CAZENAVE Serge, DU FAYET DE LA TOUR Eric, FRONT Gérard, LEMOINE Cédric, PAINCO Paul, PASSEMAR Aurélien, PEYRAS Benjamin, PUJOL Michel, POUSSIER Grégory, QUAGLIERI Jean-Pierre, SOLER Floréal, VIDAL Pierre, VIOLA André.

Date du comité
syndical :

22 juillet 2021

ASENSIO Brice donne procuration à M. GREFFIER Philippe

Délibération n°
2021021

Secrétaire de séance : OURLIAC Christian